Par Libel de la duchesse

● D'ordre de Jeanne, duchesse de Brabant: les manants de Hèze auront à charge de maintenir ouvert et libre le grand chemin du pays de Liège, aux frontières de notre duché. Ce pourquoi leur baillons, en propriété commune et inaliénable, les revenus de soixante bonniers de terres, bruyères et bois.

E duché de Brabant n'est plus. La province elle-même cessera peut-être d'exister, sacrifiée aux découpages néo-régionalistes de notre temps... Et pourtant! Aux jolies campagnes de Grez-Doiceau, en plein « roman pays » brabançon, l'on bataille encore pour préserver l'antique privilège, le fameux « Libel » de la duchesse Jeanne. Et les habitants de Hèze gardent bon espoir de maintenir leur droit, avec cette « commone » qui leur fut octroyée voici bien longtemps, en l'an de grâce 1404.

Faut dire que c'était une magnifique survivance, sans doute unique en Belgique. Les habitants de Hèze, hameau de Grez-Doiceau, conservaient à ce jour la jouissance du « Libel », le revenu de leur terre commune.

Guerres, invasions, occupations étrangères, révolutions, bouleversements politiques, rien n'avait pré-



valu : d'année en année, depuis six siècles, chaque famille hézienne touchait annuellement sa petite redevance. Etrangement diminuée, il est vrai, au fil du temps... Qu'importe ? On en tirait une sorte de fierté, une légitime satisfaction.

Faut dire qu'à présent, en l'an de disgrâce 1977, le conseil communal de Grez-Doiceau (qui coiffe le hameau de Hèze) s'est cru autorisé à spolier ce droit vénérable, en voulant vendre les titres, aliéner les biens du Libel. Il y aurait là, nous dit-on, quelque sombre histoire de travaux routiers, de promotion immobilière. Piètre motif, quand tout le monde s'accorde à dire que les biens de communauté devraient être préservés, soustraits aux avidités des lotisseurs et bétonneurs...

Faut dire encore qu'à Grez-Doiceau, l'on trouvait exorbitant (bien que financièrement modeste) le privilège hézien. Faut dire qu'il en coûte gros à la commune d'entretenir ses voiries. En cédant leurs vieux bonniers, les gens de Hèze ne feraient que contribuer aux charges du village, et ce serait justice.

Méditez tout cela et vous conviendrez qu'il y a là de quoi attiser les passions, au coin du feu, dans les chaumières de Hèze et autres lieux. Vous

26

Vie moderne

BRABANT WALLON (suite)

remarquerez avec nous, sans doute, que le bourgmestre de Grez est bien hardi de vouloir attenter aux
chartes de la duchesse Jeanne; que lesdites chartes
furent bien sages et opportunes, puisqu'elles permettent aujourd'hui de barrer la route aux bulldozers
et aux excavatrices; qu'à tout le moins, le conseil
communal de Grez aurait pu prendre avis des ayantdroits héziens, avant de porter la main sur leurs
biens; que cette confiscation s'opère de façon brutale et choquante, au mépris du patrimoine historique
et terrien. Tel est l'avis, certainement, de la députation permanente provinciale, laquelle a bloqué la
vente (allons ! Brabant respecte encore l'héritage de
ses bons ducs !) et mis l'affaire en délibéré.

Il eût été tellement plus élégant, tellement plus sympathique, de conserver le privilège du Libel, en le conformant (moyennant accord des Hézois) aux mœurs de notre temps. Exemple: la commune de Grez-Doiceau aurait repris à son compte la jouissance du bien, en échange d'une redevance annuelle d'un foudre de Gueuze, lequel serait remis en grande(s) pompe(s) aux habitants de Hèze — et vidé avec eux, solennellement — par un maïeur respectueux des anciens usages. C'eût été, pour les Hézois, une belle satisfaction d'amour-propre, autant que l'occasion d'une jolie fête champêtre.

On ne l'a pas voulu ainsi. C'est dommage. A défaut de conciliation rapide, Hèze et Grez-Doiceau seront bientôt déchirés par la guerre civile...

Ce sera la « margâwe » des soixante bonniers!

Ch. T. 💠